



Évolution du rôle des spécialistes

Rapport de synthèse final



EUROPEAN AGENCY
for Special Needs and Inclusive Education



ÉVOLUTION DU RÔLE DES SPECIALISTES

Rapport de synthèse final



C R O S P



L'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (l'«Agence») est un organisme indépendant et autonome. L'Agence est cofinancée par les ministères de l'Éducation de ses pays membres ainsi que par la Commission européenne par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement au sein du programme d'éducation de l'Union européenne (UE).



Cofinancé par
l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni la Commission européenne ne peuvent en être tenues pour responsables.

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Agence, de ses pays membres ou de la Commission européenne.

© European Agency for Special Needs and Inclusive Education 2022

Rédacteurs: Mary Kyriazopoulou et Anthoula Kefallinou

Cette publication est une ressource en accès libre. Cela signifie que vous êtes libre d'y accéder, de l'utiliser et de la diffuser à condition de faire mention de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'accès libre de l'Agence: www.european-agency.org/open-access-policy.

Cette publication doit être référencée comme suit: Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2022. *Évolution du rôle des spécialistes: rapport de synthèse final*. (M. Kyriazopoulou et A. Kefallinou, éd.). Odense, Danemark



Cette œuvre, création, site ou texte est sous licence **Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification 4.0 International**. Vous n'avez pas le droit de modifier ni de traduire cette publication sans l'approbation de l'Agence.

En vue d'une plus vaste accessibilité, le présent rapport est disponible dans 25 langues et dans un format électronique accessible sur le site web de l'Agence:
www.european-agency.org

Ceci est la traduction d'un texte original en anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations fournies dans la traduction, veuillez vous reporter au texte original anglais.

ISBN: 978-87-7599-010-8 (électronique)

Secrétariat

Østre Stationsvej 33
DK-5000 Odense C Danemark
Tél.: +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles

Rue Montoyer, 21
BE-1000 Brussels Belgique
Tél.: +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org



Table des matières

Introduction	5
Phase 1: cartographie des approches des spécialistes dans les pays européens	6
Phase 2: élaboration d'une feuille de route en vue de la transformation du rôle des spécialistes	8
Le cadre général du CROSP	9
L'outil d'auto-évaluation CROSP: une feuille de route vers une évolution du rôle des spécialistes	12
Remarques finales	15
Références	16







Introduction

L'approche de l'éducation inclusive fondée sur les droits, préconisée par la **Convention relative aux droits de l'enfant** (1989) et la **Convention relative aux droits des personnes handicapées** (2006) des Nations Unies, encourage une éducation de qualité pour tous. Tous les pays membres de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive («l'Agence») conviennent et travaillent à développer des systèmes éducatifs inclusifs qui visent à respecter les droits de tous les apprenants à une éducation inclusive avec leurs pairs de leurs communautés locales (**Agence européenne, 2015**).

En travaillant vers cet objectif fondé sur les droits, les pays reconnaissent de plus en plus la nécessité de modifier le rôle des spécialistes. Au lieu de placer les apprenants ayant besoin d'un soutien dans des environnements spéciaux, de plus en plus, les systèmes éducatifs attendent des professionnels de l'enseignement ordinaire qu'ils répondent à des besoins divers (**Conseil de l'Union européenne, 2018; Agence européenne, 2015**). Une question fondamentale se pose alors pour de nombreux pays: celle de clarifier le rôle des spécialistes dans la défense des droits de tous les apprenants à une éducation inclusive.

Le projet CROSP (**Évolution du rôle des spécialistes dans le soutien à l'éducation inclusive**) s'est principalement intéressé à la réorganisation des offres spécialisées pour défendre le droit à une éducation inclusive pour tous les apprenants. Il visait à recenser et à analyser les défis et les opportunités au sein de la politique et de la pratique du pays qui influencent la réorganisation et la réforme des offres spécialisées en faveur d'une éducation inclusive pour tous les apprenants.

Le projet CROSP s'articule en deux phases:

- La phase 1 (2017–2018) consistait en un exercice de cartographie détaillée des évolutions et des situations passées et actuelles dans 26 pays membres de l'Agence pour ce qui concerne les offres spécialisées, ainsi que des évolutions futures perçues. Le **rapport de synthèse de la phase 1** en est le résultat (Agence européenne, 2019).
- La phase 2 (2019-2022) reposait sur les principaux résultats de la phase 1, et mettait l'accent sur les activités d'apprentissage par les pairs. Ces dernières incluaient des ateliers thématiques avec des décideurs politiques issus des pays membres de l'Agence. L'approche de l'apprentissage par les pairs visait à permettre aux pays membres de développer des stratégies plus efficaces pour améliorer le rôle des spécialistes en faveur d'une éducation inclusive. La phase 2 s'est conclue par l'élaboration d'une **feuille de route**, prenant la forme de l'**outil d'auto-évaluation CROSP**, qui présente une vue d'ensemble des priorités et stratégies politiques, ainsi que des étapes et échéances importantes (c'est-à-dire des actions clés) du processus de changement.

Le présent rapport présente les principales conclusions issues des phases 1 et 2 du projet CROSP.



Phase 1: cartographie des approches des spécialistes dans les pays européens

La phase 1 avait pour objectif de dégager une vue d'ensemble claire du développement des offres spécialisées pour répondre aux droits des apprenants à une éducation de manière générale, et à une éducation inclusive plus particulièrement. Elle a procédé au recensement et à l'analyse des facteurs au sein de la politique et de la pratique des pays qui corroborent l'évolution du rôle des spécialistes vers une éducation inclusive pour tous les apprenants.

Vingt-six pays membres de l'Agence ont participé à l'exercice de cartographie de la phase 1.

Les représentants des pays participants ont rédigé des rapports contenant les contributions de leurs réseaux d'experts nationaux. Ces rapports traitaient de tous les types d'offres spécialisées venant compléter l'éducation ordinaire dans le contexte de l'enseignement obligatoire. Cela concernait notamment le soutien proposé aux apprenants dans des écoles, des sections et des classes spécialisées. Cela incluait également des professionnels chargés de dispenser un soutien, des conseils et une orientation aux apprenants et aux parties prenantes de l'enseignement ordinaire. Ces rapports comportaient des données sur le nombre d'écoles, de classes et de professionnels spécialisés dans chaque pays. Ils décrivaient également les structures et les processus, tels que les politiques, les systèmes de soutien et les processus de transformation.

L'analyse des rapports nationaux a permis d'obtenir des informations essentielles sur:

- le rôle actuel et les principales caractéristiques des offres spécialisées;
- les principales réformes politiques des pays au regard des offres spécialisées;
- les autres évolutions politiques nécessaires pour transformer le rôle des spécialistes de façon à encourager l'éducation inclusive.

Définition des offres spécialisées

Selon les pays participants, les **offres spécialisées** consistent en des services supplémentaires d'éducation, d'évaluation et d'orientation pour les apprenants, ainsi qu'en des ressources supplémentaires à destination des écoles, des enseignants et des familles. Les offres spécialisées peuvent prendre la forme d'une offre de services à l'intérieur de l'école, d'un soutien à l'extérieur de l'école et d'écoles spécialisées.

Ces services impliquent divers groupes de spécialistes dispensant un enseignement spécialisé, fournissant des services d'aide sociale, de réadaptation ou de santé, assurant une intervention précoce, aidant au développement personnel et/ou proposant des voies de transition au sein du système éducatif.

Les pays membres de l'Agence élaborent activement une politique visant à reconceptualiser et à réorganiser les offres spécialisées en faveur d'une éducation inclusive. Leurs principales réformes politiques impliquent de:

- promouvoir une approche fondée sur les droits;
- repenser la relation entre l'enseignement ordinaire et les offres spécialisées;
- mettre au point de nouveaux systèmes de soutien.



Avantages de l'évolution du rôle des spécialistes

Dans de nombreux pays, la transformation des offres spécialisées en faveur de l'éducation inclusive a pour conséquence qu'un plus grand nombre d'apprenants sont scolarisés dans des établissements ordinaires, dans la mesure où ils reçoivent le soutien dont ils ont besoin.

Elle donne également lieu à des changements positifs dans l'attitude des écoles à l'égard de la diversité dans l'apprentissage.

Qui plus est, cette transformation davantage les écoles à la nécessité de développer des environnements d'apprentissage inclusifs et flexibles. Faire évoluer le rôle des spécialistes pour favoriser l'inclusion dans les classes ordinaires peut prévenir le décrochage scolaire des apprenants et aider les enseignants à acquérir des compétences pour soutenir tous les apprenants.

Ces avantages favorisent une meilleure inclusion et le développement de systèmes plus inclusifs capables d'offrir une éducation de grande qualité à tous les apprenants (Agence européenne, 2015).

Domaines politiques pouvant stimuler le changement

L'analyse des données révèle qu'il est nécessaire que les offres spécialisées soient davantage considérées comme une ressource pour l'éducation ordinaire et que les parties prenantes soient outillées pour mettre en œuvre une éducation inclusive. La transformation des offres spécialisées en une ressource fait intervenir quatre domaines interdépendants que les décideurs politiques considèrent comme pertinents. Ces domaines sont les suivants:

- des mécanismes de gouvernance pour encourager la coopération entre les spécialistes et l'éducation ordinaire à tous les niveaux;
- des politiques et des stratégies de financement à l'appui des offres spécialisées de sorte qu'elles servent de ressource pour l'éducation inclusive;





- des mécanismes de renforcement des capacités qui permettent aux professionnels des offres spécialisées d'apporter un soutien efficace aux parties prenantes dans l'enseignement ordinaire;
- des mécanismes d'assurance qualité pour les offres spécialisées qui favorisent des systèmes transparents et responsables propices à l'éducation inclusive.

Ces domaines d'action ont trait à des éléments clés, qui ont été recensés lors de travaux antérieurs de l'Agence, pour développer des mécanismes d'affectation des ressources efficaces et rentables et réduire les disparités dans l'éducation (voir **Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs**).

Le **rapport de synthèse sur la phase 1 du projet CROSP** (Agence européenne, 2019) contient davantage d'informations sur les résultats de la phase 1. Une **vidéo animée** et une **infographie** communiquant des messages clés tirés de la phase 1 sont également disponibles dans **l'espace web du projet CROSP**.

Phase 2: élaboration d'une feuille de route en vue de la transformation du rôle des spécialistes

S'appuyant sur les principales conclusions de la phase 1, la phase 2 avait spécifiquement pour but de permettre aux pays membres de développer des stratégies plus efficaces pour améliorer la transformation du rôle des spécialistes aux fins de la mise en œuvre d'une éducation inclusive.

Le projet CROSP a respecté une méthode d'apprentissage par les pairs. Basée sur des approches et des méthodologies existantes (c.-à-d. **Andrews et Manning, 2015**) et sur les travaux antérieurs de l'Agence (c.-à-d. **Examen et analyse des politiques du pays; Politiques de financement pour des systèmes éducatifs inclusifs**), cette approche a engagé des décideurs politiques ayant une orientation et des connaissances professionnelles communes dans des activités et des discussions convenues au préalable entre eux.

La méthode d'apprentissage par les pairs avait trois objectifs interdépendants:

- **Un objectif en lien avec le contenu**, incluant l'apprentissage systématique entre les pays. L'objectif était de dépasser le simple partage d'informations et de fournir une tribune pour mener une réflexion structurée sur les problématiques politiques.
- **Un objectif en lien avec le processus**, incluant une révision collaborative et une auto-réflexion. Cela a permis aux pays d'apprendre les uns des autres, en dressant la liste des points forts et des difficultés des politiques existantes et des stratégies pour faire évoluer le rôle des spécialistes en faveur d'une éducation inclusive.
- **Un objectif en lien avec les résultats**, incluant le développement conjoint de l'outil d'auto-évaluation CROSP, ainsi que des activités de diffusion et de suivi au niveau national.

Les activités de la phase 2 du projet CROSP

La méthode de l'apprentissage par les pairs a englobé **deux cycles d'ateliers thématiques**.



Une conférence finale regroupant tous les pays membres de l'Agence a été organisée en 2022.

Au cours du premier cycle d'ateliers, les représentants nationaux ont évoqué les politiques et stratégies nationales/régionales/locales efficaces, ainsi que les difficultés et expériences communes et propres à chaque pays associées à quatre domaines thématiques: la gouvernance, le financement, le renforcement des capacités et l'assurance qualité.

Lors du deuxième cycle d'ateliers, les pays ont débattu des six principes directeurs convenus (le «**pourquoi**») et de la manière de traduire ces principes en priorités/stratégies politiques (le «**quoi**»), puis en mesures concrètes (le «**comment**»). Ces ateliers étaient également consacrés à la conception et à la diffusion de l'outil d'auto-évaluation CROSP.

Afin d'impliquer activement tous les participants dans les débats, les deux cycles d'ateliers étaient structurés comme un «dialogue». Après qu'un rôle a été attribué à tous les participants, des échanges structurés ont eu lieu.

Outre les deux cycles d'ateliers thématiques, le processus d'apprentissage par les pairs s'est poursuivi au travers de deux réunions en ligne qui ont permis aux participants de faire des progrès au regard de l'élaboration de l'outil.

L'approche de l'apprentissage par les pairs a fait l'objet d'une évaluation formative. Cette évaluation a permis d'apprécier si l'implication des pairs a permis d'obtenir des résultats d'apprentissage susceptibles d'aider les pays à mettre en place des changements dans le processus vers un nouveau rôle des spécialistes pour favoriser l'éducation inclusive. L'**évaluation formative** (Agence européenne, 2022) de la méthodologie d'apprentissage par les pairs du projet CROSP est disponible dans l'espace web du CROSP.

Le cadre général du CROSP

L'analyse des ateliers thématiques du CROSP a mis en évidence plusieurs **principes directeurs, priorités et stratégies politiques**, ainsi que des **mesures clés** corroborant la réorientation du rôle des spécialistes à l'appui d'une éducation inclusive. Ces résultats ont été organisés au sein d'un cadre plus large qui comprend tous les éléments essentiels au processus de changement.

1. Principes directeurs

Les principes directeurs sont des principes généraux qui sous-tendent la mise en œuvre des politiques et des stratégies ainsi que la capacité des parties prenantes à mettre en œuvre une éducation inclusive au quotidien.

Ils peuvent être considérés comme des **thèmes génériques** qui sont étroitement liés à l'évolution du rôle des spécialistes. Ils offrent aux parties prenantes des enseignements ordinaire et spécialisé une vision commune du rôle des spécialistes, ce qui favorise dès lors la coopération. Ils s'alignent sur les récents **principes clés** de l'Agence (2021) qui contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques inclusives et fournissent des éléments de preuve supplémentaires sur ces derniers.



Six principes directeurs mutuellement complémentaires composent le cadre global du CROSP:

Principe directeur n° 1: développer un engagement mutuel en faveur de l'éducation inclusive

Toutes les parties prenantes devraient développer des valeurs communes et un engagement partagé de sorte à offrir à tous les apprenants des opportunités d'apprentissage de grande qualité dans des établissements ordinaires. Les offres spécialisées pour les apprenants ayant besoin de soutien devraient s'appuyer sur une approche socio-pédagogique et non sur une approche médicale.

Principe directeur n° 2: promouvoir l'échange de connaissances et acquérir des compétences inclusives par l'intermédiaire de la coopération et de la mise en réseau

Les décideurs et les professionnels de l'éducation, issus de l'enseignement ordinaire comme de l'enseignement spécialisé, devraient échanger des connaissances au travers d'une collaboration à tous les niveaux éducatifs, de même qu'aux niveaux local/régional/national.

Principe directeur n° 3: dispenser un apprentissage professionnel continu sur l'inclusion

Des opportunités d'apprentissage continu devraient être proposées à l'ensemble des personnels des enseignements spécialisé et ordinaires, y compris à ceux qui assument des fonctions de direction (c'est-à-dire qui visent à inculquer des aptitudes et des compétences en matière d'inclusion).

Principe directeur n° 4: soutenir la direction et l'administration des établissements inclusifs

Une approche de la conception universelle de l'enseignement et de l'apprentissage devrait servir de ressource et étayer le travail des professionnels ayant des rôles de direction dans l'enseignement ordinaire comme dans l'enseignement spécialisé.

Principe directeur n° 5: encourager la participation active des parties prenantes

Les familles, les apprenants et les autres parties prenantes de la communauté devraient être incités à participer activement au processus d'apprentissage et d'enseignement.

Principe directeur n° 6: promouvoir le suivi et l'évaluation continus

L'ensemble des personnels des offres spécialisées et de l'offre ordinaire devraient travailler à une approche scolaire globale, en se concentrant sur les obstacles et les éléments favorisant l'enseignement et l'apprentissage.



2. Priorités et stratégies politiques

Chaque principe directeur est associé à des priorités et stratégies politiques que les pays ont qualifié de pratiques efficaces lors des ateliers. Il s'agit d'**objectifs à long terme** que les politiques doivent poursuivre pour ce qui concerne l'évolution du rôle des spécialistes.

Chaque principe directeur inclut quelques priorités et stratégies politiques principales qui soutiennent l'évolution du rôle des spécialistes et se complètent aussi mutuellement. Les pays considèrent ces priorités et stratégies politiques comme fondamentales pour pouvoir respecter les valeurs exprimées dans les principes directeurs.

3. Mesures clés

Chaque priorité et stratégie politique peut être décomposée en mesures clés, qui font office d'**exemples de mise en œuvre efficace** des politiques et stratégies connexes. Ces mesures abordent les problématiques du **financement**, de la **gouvernance**, du **renforcement des capacités** et de l'**assurance qualité**, ce qui permet aux parties prenantes de mettre en œuvre les politiques et stratégies auxquelles elles renvoient.

Les mesures clés tiennent compte de:

- ce qui devrait être fait;
- la manière dont cela devrait être fait;
- la manière de contrôler l'efficacité.

Ainsi que l'illustre la figure 1, chaque principe directeur est associé à plusieurs priorités et stratégies politiques ainsi qu'à plusieurs mesures clés, qu'il convient de considérer dans leur ensemble.

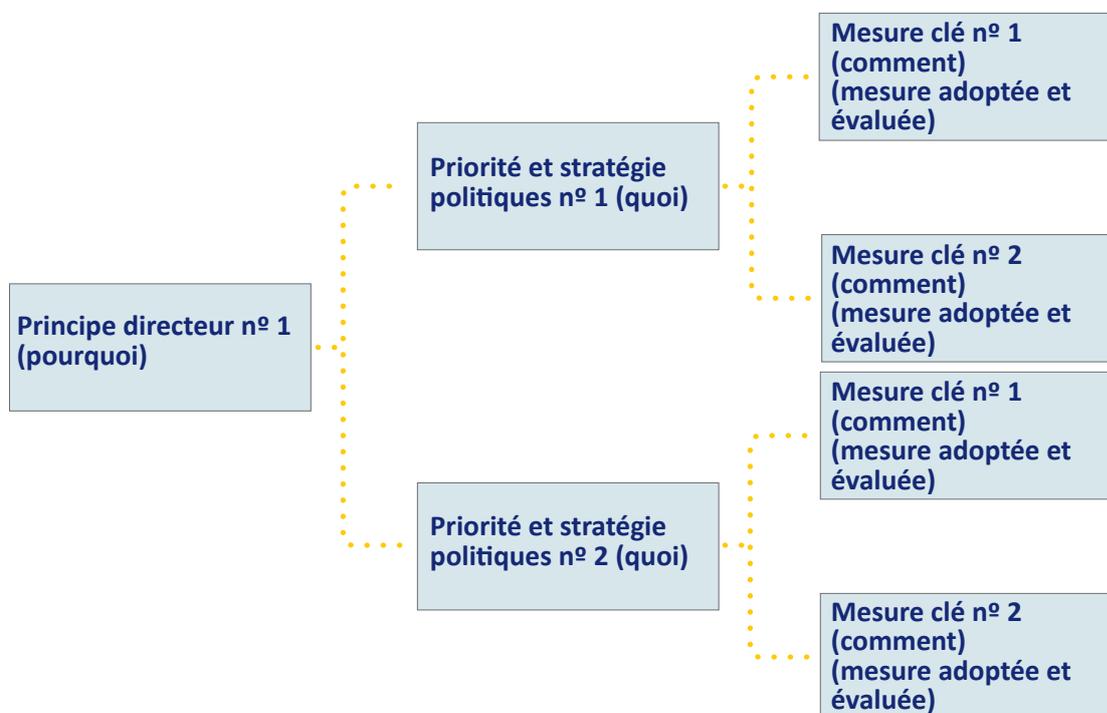


Figure 1. Liens entre les principes directeurs, les priorités/stratégies politiques et les mesures clés



L'outil d'auto-évaluation CROSP: une feuille de route vers une évolution du rôle des spécialistes

Le cadre CROSP a servi de fondement à l'élaboration d'une **feuille de route pour faire évoluer le rôle des spécialistes**. Cette feuille de route offre une vue d'ensemble des priorités et stratégies politiques ainsi que des étapes et échéances importantes pour une mise en œuvre efficace.

Plus particulièrement, elle a pour but:

- d'aider les pays à évaluer/suivre leur propre situation, en recensant leurs points forts et leurs faiblesses et en définissant leur progression dans leur cheminement vers l'évolution du rôle des spécialistes;
- d'aider les pays à définir les domaines politiques qu'il convient de développer davantage et les prochaines étapes à franchir, ainsi que les responsabilités de l'ensemble des parties prenantes.

Globalement, cette feuille de route relie les 6 principes directeurs à 17 priorités et stratégies politiques, ainsi que l'illustre la figure 2.



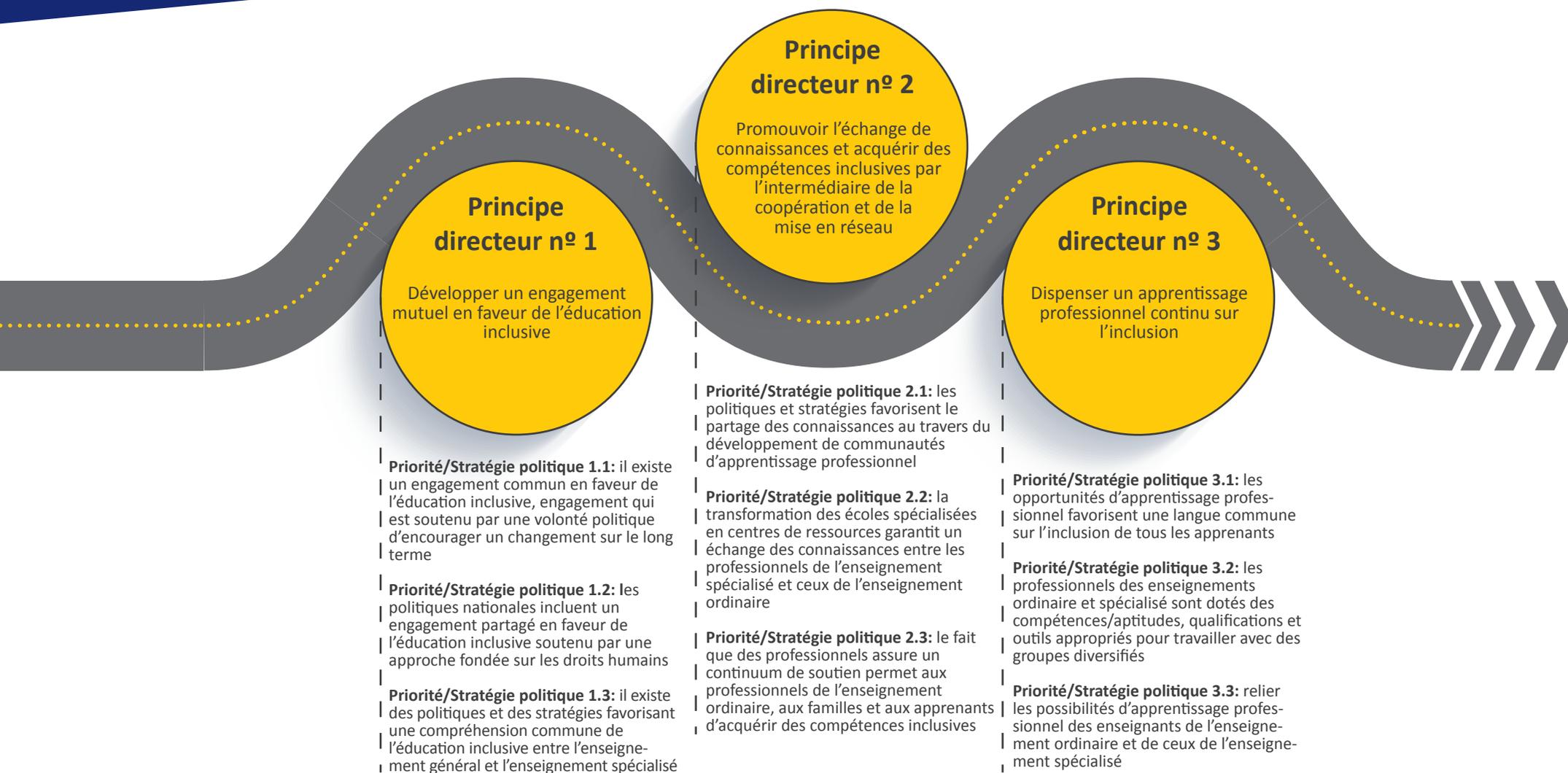


Figure 2. La feuille de route du projet CROSP



Principe directeur n° 4

Soutenir la direction et l'administration des établissements inclusifs

Priorité/Stratégie politique 4.1: les chefs d'établissement promeuvent une vision inclusive, y compris des valeurs mutuelles, une compréhension et un langage communs, ainsi qu'une approche globale

Priorité/Stratégie politique 4.2: garantir les capacités et la confiance des chefs d'établissement, tant de l'enseignement ordinaire que de l'enseignement spécialisé, de façon à encourager l'éducation inclusive

Priorité/Stratégie politique 4.3: La direction et l'administration des établissements favorisent l'éducation inclusive au travers de la collaboration

Principe directeur n° 5

Encourager la participation active des parties prenantes

Priorité/Stratégie politique 5.1: des politiques et des stratégies nationales complètes ont été élaborées à la suite d'une vaste consultation de toutes les parties prenantes, et s'accompagnent d'une vision et d'une volonté politiques claires

Priorité/Stratégie politique 5.2: la politique garantit que les apprenants et les familles sont les principaux acteurs et sont considérés comme une ressource fondamentale dans le processus d'apprentissage et d'enseignement

Principe directeur n° 6

Promouvoir le suivi et l'évaluation continus

Priorité/Stratégie politique 6.1: il existe des indicateurs nationaux de la qualité de l'éducation inclusive qui tiennent compte des variations locales, de la diversité des besoins des apprenants ainsi que du rôle des spécialistes

Priorité/Stratégie politique 6.2: des structures/processus de coopération sont en place pour le suivi et l'évaluation

Priorité/Stratégie politique 6.3: il existe un système complet de suivi de la manière dont les spécialistes aident l'enseignement ordinaire à appliquer une éducation inclusive (système qui inclut les sous-systèmes d'évaluation interne et externe)



L'**outil d'auto-évaluation CROSP** inclut tous les principes directeurs, les priorités/stratégies politiques et les mesures clés indicatives sous la forme de questions d'auto-réflexion.

Cet outil s'adresse principalement aux décideurs à l'échelle nationale/régionale/locale, ainsi qu'aux professionnels à l'échelle des écoles. Il peut permettre aux décideurs et autres professionnels de réfléchir et de développer un continuum de soutien en faveur de l'éducation inclusive.

L'outil CROSP est un **document à code source ouvert**. Les pays peuvent s'en inspirer pour le valider et l'adapter à leurs contextes nationaux. Il est important de considérer l'outil comme un instrument évolutif. Les pays sont encouragés à:

- traduire les thèmes, définitions et éléments dans les réalités éducatives nationales;
- coopérer et former des réseaux dans la pratique au niveau interministériel, interterritorial et interprofessionnel;
- utiliser l'outil en tant que moyen de garantir l'engagement des parties prenantes dans l'évolution du rôle des spécialistes.

Remarques finales

Le cheminement des pays vers la réorganisation des offres spécialisées peut prendre des voies différentes. Cependant, tous les pays devraient considérer qu'il s'agit d'un processus progressif et continu qui respecte les mêmes principes et le même objectif majeur, à savoir: offrir une éducation de grande qualité à tous les apprenants.

Le projet CROSP a permis d'apporter des connaissances de base et de suggérer un cadre général pour atteindre cet objectif. L'outil CROSP, en tant que principal résultat du projet, peut servir de ressource pour engager ou poursuivre le processus continu de soutien à l'évolution du rôle des spécialistes.

Cet outil permet le transfert des connaissances entre les professionnels de l'enseignement ordinaire et ceux de l'enseignement spécialisé en les engageant dans une réflexion et une action collectives dans le but de développer des systèmes d'éducation inclusive.

Les pays peuvent également considérer cet outil comme une incitation à la discussion, dans le but de définir collectivement des valeurs partagées, un langage commun, des stratégies et des mesures, ainsi que des plans de mise en œuvre spécifiques. L'outil CROSP favorise une coopération transnationale, les différents pays agissant en qualité de «partenaires essentiels», partageant leurs expériences et se soutenant mutuellement.

Nous espérons que cet outil sera davantage adapté et validé pour être utilisé dans des contextes nationaux et qu'il aidera les pays dans leurs efforts pour développer des systèmes éducatifs qui soient plus inclusifs.



Références

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2015. *Position de l'Agence sur les systèmes d'éducation inclusive*. Odense, Danemark

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2019. *Changing Role of Specialist Provision in Supporting Inclusive Education: Mapping Specialist Provision Approaches in European Countries [Évolution du rôle des spécialistes dans le soutien à l'éducation inclusive: cartographie des approches des offres spécialisées dans les pays européens]*. (S. Ebersold, M. Kyriazopoulou, A. Kefallinou et E. Rebollo Píriz, éd.). Odense, Danemark

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2021. *Principes clés – Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'éducation inclusive*. (V. J. Donnelly et A. Watkins, éd.). Odense, Danemark

Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive, 2022. *Changing Role of Specialist Provision in Supporting Inclusive Education: Formative Evaluation of Peer Learning [Évolution du rôle des spécialistes dans le soutien à l'éducation inclusive: évaluation formative de l'apprentissage par les pairs]*. (H. Weber, éd.). Odense, Danemark

Andrews, M. et Manning, N., 2015. *A study of peer learning in public sector reforms. Experience, experiments and ideas to guide future practice. Part Three: Annexes [Une étude de l'apprentissage par les pairs dans les réformes du secteur public. Expérience, réflexions et idées pour orienter la pratique à l'avenir. Troisième partie: Annexes]*. Paris: Effective Institutions Platform

Conseil de l'Union européenne, 2018. *Recommandation du Conseil du 22 mai 2018 relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement*. (2018/C 195/01)

Nations Unies, 1989. *Convention relative aux droits de l'enfant*. 20 novembre 1989

Nations Unies, 2006. *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. 13 décembre 2006



Secrétariat:

Østre Stationsvej 33
DK-5000
Odense C
Danemark
Tél.: +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles:

Rue Montoyer 21
BE-1000
Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 2 213 62 80
brussels.office@european-agency.org



www.european-agency.org